

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 20 décembre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M <sup>me</sup> Stéphanie Binet,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M <sup>me</sup> Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5545/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5546/SSGC)**

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5547/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
  2. Vérification des présences et constatation du quorum;
  3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
  4. Adoption du procès-verbal;
  5. Adoption de l'ordre du jour;
  6. Parole à l'assemblée;
  7. Parole aux élèves;
  8. Demande de changement de nom - école secondaire Frenette;
  9. Services de surveillance aquatique à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
  10. Nomination d'un gestionnaire administratif d'établissement à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
  11. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
  12. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
  13. Nomination d'une direction adjointe temporaire au Centre de formation professionnelle Performance Plus;
- PAUSE
14. Modification à l'organigramme du Service des ressources éducatives (SRÉ) entraînant une modification au plan des effectifs-cadres;
  15. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
  16. Questions diverses;
    - 16.1 École de l'Horizon-Soleil;
    - 16.2 Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA);
  17. Information du comité de parents;
  18. Information de la vice-présidence;
  19. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
  20. Information de la direction générale;
  21. Tour de table - partage d'information;
  22. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Mélanie Pagé, présidente du conseil d'établissement, école secondaire Frenette. Terrain adjacent à l'école.

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM - ÉCOLE SECONDAIRE FRENETTE (R-5548/SSGC)**

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école secondaire à l'effet que son nom soit modifié de façon à s'énoncer de la façon suivante : École secondaire Émilien-Frenette;

CONSIDÉRANT que cette demande de changement de nom a été introduite dans le processus menant à l'adoption imminente du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSRDN (2017-2020);

CONSIDÉRANT la nature et les motifs de la demande de changement de nom formulée, il est approprié de surseoir à l'application stricte de la procédure 1404 relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du diocèse de Saint-Jérôme et de la Ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la commission de toponymie dans ce dossier;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Fugère, commissaire :

Que le nom de l'école secondaire Frenette soit modifié de la façon suivante : École secondaire Émilien-Frenette.

Que les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et la modification diffusée aux instances appropriées le tout de façon à donner plein effet à la modification effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Adopté

#### **SERVICES DE SURVEILLANCE AQUATIQUE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (R-5549/SRM)**

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Saint-Jérôme doit assurer la surveillance de ses installations aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE ladite surveillance doit être effectuée en tout temps par un surveillant possédant les qualifications requises par les normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'École polyvalente Saint-Jérôme doit retenir les services d'une personne qualifiée à l'externe au moment actuel;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à intervenir, par sa nature, relève du pouvoir d'autorisation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'École polyvalente Saint-Jérôme de retenir les services de « Les centres d'activités RDN (CAPRDN) » jusqu'au 30 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, d'autoriser la direction de l'École polyvalente Saint-Jérôme à conclure et à signer toute entente visant à assurer la surveillance aquatique plus haut mentionnée dont l'échéance sera fixée au 30 juin 2017 et d'autoriser la direction de l'École polyvalente Saint-Jérôme à conclure et à signer pour chaque année scolaire une entente de nature similaire tant et aussi longtemps qu'il y aura nécessité de recourir à l'externe.

Adopté

#### **NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (R-5550/SRH)**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Carole Vallée;

CONSIDÉRANT le concours C-2016-524;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de nommer à titre de gestionnaire administratif d'établissement à l'École polyvalente Saint-Jérôme, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 14 décembre 2016, à savoir M<sup>me</sup> Julie Ducharme.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5551/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2016-519;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

D'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 16 décembre 2016 sous réserve de vérifications additionnelles à être effectuées par la direction du Service des ressources humaines en ce qui a trait aux références professionnelles de cette personne.

De préserver la confidentialité touchant l'identité de la personne plus haut référée puisque cette dernière n'est pas actuellement à l'emploi de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, demande le vote.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-5552/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2016-520;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 16 décembre 2016, à savoir M. Charles Beauséjour.

Adopté

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE TEMPORAIRE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERFORMANCE PLUS**

Pour information

**MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES (SRÉ) ENTRAÎNANT UNE MODIFICATION AU PLAN DES EFFECTIFS-CADRES (R-5553/DG)**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le directeur général adjoint à la réussite à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en cohérence avec les recommandations du processus d'optimisation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) réalisé durant l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'organigramme au SRÉ permettrait une répartition équitable des ressources entre les différents secteurs du service;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettrait de maximiser différents processus, dont le classement des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification permettrait d'offrir aux écoles un modèle d'organisation qui répond davantage à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification permettrait un partage des ressources et une expertise accrue entre les cadres du service;

**CONSIDÉRANT** les avis favorables de l'Association des directions d'écoles des Laurentides (ADEL) - section Rivière-du-Nord et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) - section Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire :

- D'approuver la modification à l'organigramme du Service des ressources éducatives (SRÉ) entraînant une modification au plan des effectifs-cadres.
- D'autoriser la direction générale à procéder aux lancements des concours qui permettront de pourvoir les postes suivants :
  1. Direction du Service des ressources éducatives.
  2. Direction adjointe du Service des ressources éducatives au primaire.
  3. Direction adjointe du Service des ressources éducatives au secondaire.

Adopté

#### SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

#### QUESTIONS DIVERSES

- École de l'Horizon-Soleil. Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Annie Taillon.
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Annie Taillon.

#### INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

#### INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

#### INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

#### INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5554/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 40.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire